

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr. ; France et Etranger : 12 fr.

Pour le Proletariat Administratif Tunisien

Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier car elle dénote l'état d'âme de nos protégés aigris de leur situation comparée à celle de nos compatriotes qui ont conquis de haute lutte les avantages pécuniaires qui en font aujourd'hui les privilégiés de la Tunisie. Chacun son tour.

Monsieur le Directeur,

Connaissant vos sentiments à l'égard des Indigènes, voulez-vous me permettre de rectifier, dans la « Petite Tunisie », une erreur commise par l'honorable député de Constantine, M. Morinaud, au cours de son magistral discours sur la Tunisie-Algérie-Maroc qui dénote chez lui une connaissance parfaite et approfondie du sujet traité par lui aussi l'erreur que je désire relever tant en mon nom qu'en celui des fonctionnaires indigènes tunisiens dont je puis dire que le suis le porte-parole doit être mis sur je compte d'un lapsus linguæ. Il n'en saurait être autrement puisque le mécontentement général qui règne chez nous provient précisément de la différence de traitement pour ne pas dire de l'injustice criante dont nous sommes l'objet par rapport à nos collègues français.

Je découpe dans la « Tunisie Française » du mercredi 12 juillet n° 6100, 4^e page, 5^e colonne, reproduction de l'interpellation sur la Tunisie, séance du 5 juillet :

Deuxièmement, emplois tenus par les indigènes à égalité d'aptitudes et de diplômes, il y a encore des traitements différents. Des mesures d'unification ont été prises par quelques administrations, il faut le reconnaître. Mais ces mesures ne suffisent pas, elles doivent être généralisées.

M. Taittinger. — Dans la magistrature, il y a des inégalités flagrantes.

M. Morinaud. — Cette égalité existe en Algérie depuis 1919, il doit en être de même en Tunisie.

Je fais abstraction, naturellement de l'indemnité spéciale dite bonification coloniale, qui est accordée aux fonctionnaires français qui acceptent un emploi en Tunisie. Elle est nécessaire pour les faire venir et pour les y maintenir. Mais, à égalité d'aptitudes et de diplômes on ne peut réellement pas admettre une différence de traitement entre des fonctionnaires indigènes et des fonctionnaires français. Que cette réforme soit donc bien vite réalisée. (Applaudissements). Appuyons-nous d'abord sur les éléments les plus cultivés du pays.

Non seulement nos traitements, à égalité d'aptitudes et de diplômes, n'ont pas été relevés comme ceux de nos collègues français, naturalisés français ou même étrangers : — dans certaines administrations ils n'ont pour ainsi dire pas été relevés du tout — mais nos collègues français recrutés comme nous sur place, bénéficient de l'indemnité tunisienne de 33 pour cent ce qui les place dans une situation éminemment et doublement privilégiée par rapport à la nôtre, même les cheminots du Bône-Guelma, compagnie qui n'est pas que je sache, administration d'Etat, même ceux de la Cie du Sfax-Gafsa, société plus privée encore que la Cie du Bône-Guelma, occupée aux transports de ses phosphates, ont été traités avec la même munificence.

En général, les traitements des fonctionnaires français ont été relevés de 100 à 295 pour 100 plus l'indemnité tunisienne de 33 pour cent tandis que nous autres, pauvres sujets beylicaux, nous devons nous contenter de ses miettes tombées de la table du festin...

Est-ce juste? Est-ce équitable?

Voici très exactement relevés les salaires d'avant 1919, et ceux appliqués

Sur les Marches du Trône



SIDI MOHAMED EN NACEUR
Décédé Lundi 10 Juillet en son Palais de la Marsa

S. A. Mohamed En Naceur Pacha Bey de Tunis n'est plus. La maladie qui le minait depuis dix-huit à vingt mois et contre laquelle luttait ses médecins, a fini par le terrasser.

Nous saluons avec respect sa dépouille mortelle car il fut comme son prédécesseur Mohamed El Hadi Bey, qui nous honorait lui aussi de son amitié, un souverain loyal et dévoué à notre patrie.

Son successeur Sidi Mohamed El Habib Bey n'a pas attendu de monter sur les marches du trône de ses ancêtres pour donner des gages de ses sentiments de réel attachement à notre pays.

Nous saluons avec joie son avènement et faisons des vœux sincères pour la prospérité de son règne que nous désirons voir long et glorieux.

Nous adressons nos félicitations les plus amicales à ses fils, les princes Ezzeddine et Lahmine qui sont appelés à seconder le souverain dans la lourde charge qui vient d'échoir à leur père... et qu'aucun petit bout de ruban rouge n'orne encore leur boutonnière...

Mais tout vient à point... n'est-ce pas, à qui sait attendre. Et bientôt notre gouvernement réparera l'oubli involontaire commis à leur égard ainsi qu'à d'autres princes de la famille beylicale.



SON ALTESSE SIDI MOHAMED EL HABIB
Pacha Bey, Possesseur du Royaume de Tunis

depuis 1919, des fonctionnaires français non compris le tiers tunisien ou colonial dit « d'expatriation ! » O ironie du mot !

On ne s'expatrie que là où l'on ne se croit pas chez soi et la France n'est-elle pas chez elle aujourd'hui en Tunisie ?

Salaires d'avant 1919	depuis 1919	
1200	3500	+33 % = 4665.65
1400	4000	» 5333.33
1600	4200	» 5350.00
1800	4500	» 6000.00
2000	4800	» 6400.00
2200	5100	» 6800.00
2400	5500	» 7333.35
2700	6000	» 8000.00
3000	6500	» 8666.65
3500	7000	» 9333.35
4000	7500	» 10000.00
4500	8000	» 10666.35
5000	8500	» 11333.65
5500	9000	» 12000.00
6000	10000	» 13333.35
6500	10500	» 14000.00
7000	11000	» 14666.65
8000	12000	» 16000.00
9000	13000	» 17333.35

et ainsi de suite.

Comment pourrions-nous avoir le cœur gai et content quand nous sommes nous tunisiens, toujours à la portion congrue et devons couper un sou en quatre pour faire bonne figure et nourrir nos familles alors que nous avons de vant nos yeux, non le spectre de Maebeth, mais l'état florissant de nos collègues français qu'ils soient détachés des cadres métropolitains ou simplement du cadre tunisien.

M. le député Morinaud vous avez mis le doigt sur la plaie, espérons, ces réserves faites, que nos dirigeants entendront votre voix et répareront l'injustice commise à notre égard.

Nous savons que ce n'est pas en vain qu'on fait appel à la France glorieuse qui nous a donné tant de preuves de sa sollicitude et de sa bienveillance, que ce serait lui faire injure que de la supposer capable de laisser le prolétariat administratif tunisien végéter dans la misère tandis que nos frères français sont traités comme jamais ils n'auraient espéré l'être si M. Alapetite n'avait quitté la Tunisie pour gravir le dernier échelon de la carrière diplomatique.

Veillez agréer, etc., etc.

Nous nous garderons de commenter cette lettre, dont notre Résident général tiendra certainement compte comme il tiendra compte de l'intervention de notre ami M. Morinaud en faveur de nos protégés traités trop parcimonieusement par nos administrations locales.

Il y a des économies qui s'imposent, il y en a d'autres qui sont de véritables dénis de justice et qui finissent parfois par coûter fort cher. Ne l'oublions pas.

J.-S.-P.

BULLETIN

Une ère nouvelle en Tunisie

— 0 —

La Conférence Consultative est morte, le « grand conseil » la remplace. Qu'y a-t-il de changé au fond ? nous a-t-on demandé un peu de tous côtés.

Nous allons essayer de satisfaire brièvement la curiosité de nos amis qui n'ont pas eu le courage, par ce temps de chaleur tropicale, de lire une prose administrative sans attrait pour ceux qu'aucun mandat électif ne tente.

Au point de vue indigène, il y a une sensible amélioration sur le recrutement des membres de l'ancienne conférence et les israélites auront trois délégués au lieu d'un seul sur dix-huit, au point de vue français l'introduction de membres désignés par les Chambres de Commerce, mixtes et d'agriculture fera apparaître ces derniers comme des délégués inférieurs, de deuxième rang, n'ayant entrée au grand conseil que par l'escalier de service.

On n'a pas voulu tenir compte des suggestions de notre ami M. Morinaud.

On a eu tort. L'expérience prouvera qu'il était dans le vrai et on sera amené à une refonte nouvelle du grand conseil. Ce sera l'œuvre du successeur de M. Saint ou du suivant. En tout cas, cette façon d'envisager la composition de la nouvelle assemblée nous ramène à trente ans en arrière, la seule différence en faveur du grand conseil c'est qu'il y aura 23 élus (qui seront les véritables représentants de la Colonie) sur 44. Les attributions paraissent à peu près celles de la C.C.

Les séances ne seront pas publiques!

Bref, il y a dans cette refonte de la Conférence consultative une amélioration qui n'est pas toutefois de nature à faire pousser des hosannas comme l'a fait la D. T.

Rendons grâce, toutefois, au résident général qu'il a cherché à concilier les intérêts de tous.

Cé n'était pas chose facile assurément. Et c'est fort heureux pour lui qu'il ait pu arriver à mettre sur pied cette refonte qui met tous les services

du protectorat sous sa direction directe alors qu'autrefois une grande partie de l'autorité était détenue par le secrétaire général du G. T. qui en usait et... abusait parfois même.

Nous applaudissons sans réserve à la création des conseils de caïdat et de région qui faciliteront la tâche du grand conseil pour l'examen et l'octroi des crédits nécessaires pour chacun d'eux.

ECHOS ET NOUVELLES

Le Résident Général

Le Résident général et Mme Lucien Saint s'embarqueront aujourd'hui pour France.

C'est naturellement M. de Castillon St Victor, délégué à la Résidence générale, qui assurera l'intérim jusqu'à la rentrée du ministre puis lui-même prendra un congé bien mérité après les mois de chaleur passés à son poste.

Après le départ du Résident général suivi bientôt de tout le haut personnel administratif la Tunisie tombera en léthargie et cet état durera jusqu'à la rentrée au mois d'octobre.

Qui qu'a vu M nt fi re ?

Depuis trois mois il serait à Paris en compagnie de son avocat notre ami M^e Tibi avocat au barreau de Tunis où il multiplierait démarches sur démarches en vue de se faire exonérer non seulement de la taxe sur les bénéfices de guerre réalisés par lui et qui s'élevaient à un chiffre respectable de centaines de mille francs mais encore de l'amende qui lui a été infligée pour n'avoir pas fait de déclaration dans les délais impartis. M. M nt fi re prétendrait que ses bénéfices il les a partagés avec des associés qui ont participé à ses affaires de fournitures diverses et qu'en conséquence il n'a pas à payer sur des bénéfices qui sont allés à d'autres.

Mais le fisc reste souvent à ces suggestions et M^e P. Cutilli s'emploie à le convaincre.

Mais de dégrèvement en dégrèvement que finira-t-il pas rester des dix millions dont on a fait état dans le budget ?

Des bribes payées par les tout petits assujettis.

Et voilà l'égalité devant l'impôt!

Les villes où on ne se lave pas

Casablanca, dit la Guêpe de cette ville peut figurer en bonne place parmi les villes où on ne se lave pas par suite du manque d'eau, naturellement.

Pour une population qui dépasse cent mille âmes, la ville ne reçoit que 4 à

5000 mètres cubes d'eau par jour soit 40 à 50 litres par tête d'habitant.

A Tunis, le débit des sources est de 21.000.000 mètres cubes soit environ 110 litres par tête d'habitant.

Ce débit avec les bassins-réservoirs en construction sous la direction de M. Péloni père et sur le point d'être achevés pourra être augmenté de 8 à 10.000 mètres cubes ce qui fera une trentaine de milliers de mètres cubes ou 140 à 150 litres d'eau par jour par habitant.

Une bourse de commerce à Casablanca

M. Blanc, délégué à la Résidence générale du Maroc, qui vient de rejoindre son poste a présidé le jour même de son arrivée la cérémonie d'inauguration de la Bourse de Commerce de Casablanca.

Il s'est exprimé ainsi :

« Le premier devoir du Gouvernement est de descendre dans la rue pour connaître les revendications du public » ces paroles furent chaleureusement accueillies. Elles sont à méditer par nos dirigeants qui eux s'enferment dans leur tour d'ivoire.

Puis il a lancé une petite flèche du Parthe à la Tunisie en disant que le Maroc — né d'hier en 1911 — était en avance sur la Tunisie pour la bourse de commerce comme pour le reste ce qui est un témoignage non équivoque dit le Petit Marocain des qualités éminentes des hommes d'affaires qui l'habitent ! » Evidemment.

L'exposition coloniale de Marseille

« Des imbéciles, dit M. G. Barthélemy, député du Pas-de-Calais, font courir le bruit que l'exposition coloniale de Marseille est ratée, ratée sur toute la ligne et qu'elle serait obligée de fermer ses portes avant novembre, date officielle de sa clôture.

Je n'ai rien vu de tout cela mais j'avoue, ajoute-t-il, qu'on n'entend parler que le langage des originaux des Bouches du Rhône, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées, du Var et des Alpes. Pas d'accent parisien, pas de patois du nord, pas d'anglais, pas de toulousain, pas de bordelais, pas de lyonnais ».

Alors quoi ? une petite exposition de famille qui a coûté cependant des millions aux colonies — deux pour notre part — c'est pour rien !

Et cela, faute de publicité dit M. Barthélemy.

Nous n'en croyons rien. La précédente exposition fut un four au point de vue affluence des étrangers, comme le sera peut-être celle-ci parce que Marseille a laissé les mercantis élever l'estampage à la hauteur d'une institution malgré les réclamations sans nombre adressées à ses dirigeants qui ayant une clientèle électorale à satisfaire n'ont jamais rien voulu faire pour l'enrayer, aussi jouit-elle aujourd'hui d'une détestable réputation qu'elle parviendra difficilement à faire disparaître, les mercantis opérant toujours.

Et nous le regrettons vivement pour la population honnête de la ville, qui n'en peut mais contre des agissements qu'elle réprouve.

La Médaille Militaire

Nous adressons nos très vives félicitations à notre excellent confrère M. H. Tridon, directeur de la « Tunisie Française » dont le fils aîné, mort au champ d'honneur, a reçu, comme son cadet, à titre posthume, la Médaille Militaire pour sa vaillante et brillante conduite au front.

Honneur à ces deux braves enfants, partis volontairement à l'appel de la patrie en danger et couchés par la mitraille ennemie à quelques semaines d'intervalle après avoir fait vaillamment leur devoir de bons Français.

Nous adressons également nos sincères félicitations à M. Samama-Chikly l'artiste photographe bien connu qui vient de recevoir la Médaille Militaire pour sa belle conduite sur les divers fronts où il fut employé comme artiste opérateur à tourner des films qui font le plus grand honneur à sa vaillance et à sa bravoure.

Mérite Agricole et Palmes Académiques

Nous adressons nos sincères félicitations de MM. R. Guillemard, L. Recurt,

H. Clabé et Simon Zana qui viennent de recevoir la croix de chevalier du Mérite Agricole.

Nos félicitations vont également à Si Mohamed El Mokdad El Ouartani, le brillant auteur du "Burnous à Paris" qui vient de recevoir les palmes académiques.

Petites Nouvelles

Plus heureux que Carnot et Clémentine le Président de la République a échappé à un attentat criminel ce dont nous le félicitons très vivement.

— La Fête Nationale a été célébrée à Tunis, avec un éclat très relatif par suite de la crise qui sévit durement.

— La loterie de la Victoire a causé bien des déceptions et aussi quelques heureux qui sont «heureux» que le gros lot reste au profit des sinistrés.

— Le bruit court qu'une assez grosse agence maritime serait sur le point de faire la culbute ayant un stock d'effets de commerce assez important 60.000 fr. dit-on déjà protestés.

— Plusieurs journaux d'Algérie annoncent que parmi les candidats au poste de résident général de France à Tunis, il serait question de notre ami M. Morinaud, député de Constantine.

Par décrets en date du 14 juillet 1922 : M. Henri Ponsot, consul de France, officier de la Légion d'honneur, placé à la disposition du Résident général de la République Française en Tunisie par décret du Président de la République en date du 20 juin 1922, est nommé Directeur Général de l'Intérieur.

M. Ducos de la Haille, secrétaire général adjoint du Gouvernement Tunisien est nommé Directeur de la Justice.

M. Dominique Gaudiani, secrétaire général adjoint du Gouvernement Tunisien est nommé Directeur général-adjoint de l'Intérieur.

M. Bertholle est nommé Directeur honoraire de la Section d'Etat.

Si Ali Sakkat, caïd de Téboursouk est nommé caïd de Tadjerouine en remplacement de Si Mohammed Daoud, appelé à d'autres fonctions.

Si Mohammed Saadallah est nommé caïd de Téboursouk en remplacement de Si Ali Sakkat, nommé à Tadjerouine.

Si El Hadi Chaed, kahia de Souk-el-Khemis est nommé sur sa demande interprète principal à la Section d'Etat en remplacement de Si Manoubi Bouziri.

Si Manoubi Bouziri, interprète principal à la Section d'Etat est nommé kahia de Souk-el-Khemis, en remplacement de Si El Hadi Chaed.

Aux départs

Notre ami, M. François Portelli, président du Syndicat du Djebel Trozza, directeur du "Journal de Tunis" et Mme Portelli s'embarquent ce soir sur le "Duc d'Aumale"; notre ami M. Clapier et Mme Clapier sont partis depuis huit jours.

Nous leur souhaitons un bon séjour en France et un heureux retour parmi nous.

Polémiques autour du Djebel Onk

Civis, du « Républicain » de Constantine dont le directeur politique est notre ami M. Emile Morinaud, député et maire de Constantine répondant à un article de la « Dépêche Algérienne » qui préconise la sortie des phosphates du Djebel Onk par la Tunisie comme la plus rationnelle et la moins coûteuse puisque le gisement n'est qu'à vingt-cinq ou trente kilomètres de la ligne d'Henchir Souattir à Sousse dit que « la ligne est déjà prise par d'autres phosphates ».

Qu'importe si elle peut accepter ce tonnage supplémentaire. Mais notre confrère ignore que le Sfax-Gafsa céderait bien volontiers sa place si une société nouvelle voulait la prendre, donc le djebel Onk aurait à sa disposition une ligne construite en vue du transport d'un tonnage important et dont il serait le principal client.

Nous ne pouvons pas, non plus, laisser passer cette énormité que le port de Sousse est un port médiocre alors que c'est le plus beau de la Tunisie, le seul ayant accès à la mer, sans chenal, pouvant recevoir vingt à trente navires journalièrement pour l'enlèvement des phosphates.

Le Sfax-Gafsa céderait très volontiers non seulement ses obligations de transports par Sousse, mais aussi ses installations au port de cette ville, ce qui permettrait l'exploitation du Djebel Onk dans un délai très rapproché, les 25 kilomètres de voie pouvant être construits en quelques mois, un an au maximum, il en faudrait deux ou trois pour se préparer au Djebel Onk, donc on peut sans trop s'avancer, prévoir que les expéditions de phosphates pourraient commencer en 1925, ce qui serait tout profit pour l'Algérie et pour la société concessionnaire.

Un peu de bonne foi, une meilleure compréhension des intérêts véritables de l'Algérie, et le Djebel Onk, entre les mains d'un administrateur émérite comme nous en connaissons un en Algérie, pourrait espérer marcher dans trois ans. Tandis qu'il en faudra dix et des dizaines et des dizaines de millions par l'Algérie.

Où est la trahison des intérêts algériens dans le fait de réclamer la sortie d'un minerai par la voie naturelle qui conduit à la mer sans avoir besoin d'escalader des montagnes ou franchir des tunnels pour y accéder ?

A défaut de la Skirra, nous ne le répéterons jamais assez — le point le plus rapproché du Djebel Onk — il n'y a pas d'autre chemin que celui de Sousse si l'on veut agir vite et comme dédommagement aux entraves apportées à une exploitation similaire de la région qui n'a pu arriver malgré ses démarches pour obtenir les wagons nécessaires au transport du tonnage qu'elle voudrait expédier le cahier des charges devrait la favoriser d'un droit et de préemption tout comme Gafsa le possède pour les gi-

sements situés dans une zone déterminée qui s'étend de Sfax à la frontière algéro-tunisienne en suivant le chemin de fer.

Et ce serait justice, comme on dit au palais de... justice, là où il y en a encore une.

Les jeux en Algérie

La question des jeux est revenue devant le Conseil municipal d'Alger qui s'est prononcé à l'unanimité moins une voix pour son maintien.

Trois établissements en ont fait la demande : l'Alhambra, le Casino Music Hall et le Nouveau Théâtre.

M. Kaid Hammoud, rapporteur, fait connaître que le cahier des charges, le même que l'an dernier, comporte une clause nouvelle. Les contremaîtres seront obligatoirement délivrés pendant les entrées à ceux qui les demandent.

Il signale pour le Kursaal, que M. Valensini a été nommé directeur que par les neuf-dixièmes des parts détenues par les actionnaires.

Son opinion personnelle est que les jeux soient accordés à l'établissement et non pas à une personne.

M. Cayron demande la suppression des jeux.

M. Arnassan déclare que dans le conseil d'administration du Kursaal figure la même personne qui a été cause du refus de l'autorisation des jeux à cet établissement, il y a deux ans, et que cette personne a été remplacée l'an dernier par un homme de paille.

M. Kaid Hammoud répond que dans les statuts se trouvent les mêmes noms qu'en 1919 et qu'il n'y a pas eu subterfuge l'an dernier.

M. Poulanier. — Les raisons budgétaires étant les mêmes que les autres années, nous devons voter les autorisations pour éviter de créer 500.000 francs de ressources nouvelles.

La proposition de M. Cayron est rejetée.

La question du Kursaal soulevant un point de droit juridique, est renvoyée pour examen au comité du contentieux. Une autre proposition de M. Cayron, de percevoir au bénéfice de la ville un droit d'entrée de 0 fr. 50 par personne dans les salles de jeux, est adoptée.

Et ici, en Tunisie, nous nous obstinons à les interdire ce qui nous oblige d'abord à sortir 500.000 fr. de subvention théâtrale sans compter d'autres milliers de francs qui resteraient dans les caisses municipales pour être affectés à des œuvres diverses, de travaux d'embellissement ou autres. Faut-il être stupides pour dédaigner ces ressources qui nous seraient si utiles ?

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

Protectorat de la République Française au Maroc

GOVERNEMENT CHÉRIFIEN
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
Service des Domaines

Avis au public

Les 24 et 25 août 1922, dans les bureaux de la Résidence générale à Rabat, il sera procédé à la vente :

1° Par voie d'adjudication, sur soumissions cachetées et entre les demandeurs inscrits et agréés, de trois propriétés dites de grande colonisation lots de terres isolés, à savoir :

A. — FEDDAN SEKKER. — 352 hectares environ, sise dans la tribu des Bou-Serara, Contrôle civil des Doukkala Sud, à 6 kilomètres de Sidi-Smain.

Mise à prix... Fr. 50.000
B. — BLED-HABABSA. — 254 hectares environ, sise dans la tribu des Hababsa, Contrôle civil de Mekra-el-Ksiri, région du Gharb.

Mise à prix... Fr. 10.000
C. — BLED BOU-HARIFA. — 170 hectares environ, Contrôle civil de Mekra-el-Ksiri, à 18 kilomètres de Souk-el-Arba du Gharb.

Mise à prix... Fr. 15.000
2° Par voie de tirage au sort entre les demandeurs agréés, de 40 lots de moyenne colonisation, d'une surface variant de 180 à 435 hectares, situés dans les régions de Fes, Meknes, Gharb, Chaouia, et Doukkala.

Ces lots sont vendus à des prix variant de 40 à 500 francs environ, par hectare, payables en dix annuités.

25% de ces lots sont réservés aux mutilés de guerre, 50% aux personnes domiciliées au Maroc depuis deux ans au moins et n'ayant pu acquérir des propriétés de moyenne importance, et 25% aux immigrants.

Ces ventes comportent des clauses de mise en valeur.
Pour tous renseignements complémentaires, notice et cahier des charges, s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, au Service des Domaines, à Rabat, aux Contrôleurs régionaux des Domaines, et aux Inspecteurs régionaux d'Agriculture.

Le Chef du Service des Domaines.
Signé : FAVEREAU.

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants**, Av. J.-Ferry - Tunis

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Téléphone 553

Un complet signé

MAISON J. BELL

5, Rue d'Italie, 5

est une merveille d'élégance

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT TUNIS

Kola Sport... stimule

Maisons Recommandées

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — **Baccara et Nizard** — Gros et demi-Gros — Expédition à l'extérieur — 1, Rue Leon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Ancien Buffet de la Gare et Hôtel au Centre — 1, de la Gare, propriétaire — Sousse, Tunisie.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Comptoir, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste à Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — **Mohamed Ellanti**, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse (Oégr.) : Mohamed Ellanti - Sousse.

Planes et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis
J. & A. BEMBARON, Vente, échange et location de Planes.

JAMAIS rien de vaillant
L'Élan et la Penne de riz
MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Électriques
A. Minard et Fils, ancien Ancêtreur et Minard, 7, rue Leon-Roches, Tunis — Réparations - Magasins - Toutes Machines Électriques Réparation - Entretien.

Droguerie de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des quais, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

Les **GALERIES PARISIENNES** Alphonse L. Léoni, 1^{er} étage, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{re} marques connues - A-telier de Modes — Maison de toute confiance.

Grand Magasin de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Bran- nières et Cie, 1^{er} étage.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chand- ler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Chénal — Ire Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant «Perrin», des parapluies «Revel» et parterrière «Arys». — Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison **LADISLAS**, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — **PAONESSA**, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

MAURICE AZERM, 11, 12, rue d'Italie et 11, Sadikka Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8, 48 — Quincaillerie - Ferronnerie - arti- de montage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue **GIUSEPPE BUX**, propriétaire - Sousse Tunisie — Con- sommations de premier choix - Liqueurs d' marque.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie **H. BLANCHI**, 17, Avenue de France - Tunis. Chronomè- tres LIP de haute précision.

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira - Tunis.

Boulangerie Viennoise
Ancienne Maison Wagner et Cie
C. BONOMO
24, Rue d'Italie — Téléph. 449
PAIN FRANÇAIS ET DE LUXE
Spécialité de Pain Viennois
Croissants, Brioches, Grissini

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe
(Taux AVANTAGEUX)
et toutes opérations de Banque
Location de compartiments de
C.O.F.F.R.E.S. - FORTS
Délivrance de BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux suivants :
1 mois à 3,00% - à 3 mois 3,50 %
6 mois à 4,00% - à 1 an 4,50 %

EXCELSIOR
le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, à réduit le prix de ses abonnements.
La collection d'**EXCELSIOR** constitue une documentation photographique de 1^{er} ordre.
Prix des Abonnements aux Colonies :
Trois mois, 18 fr. | Six mois, 34 fr. | Un an, 66 fr.
En l'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), danser la liste des PRIMES GRATUITES
PORTS ECONOMIQUES SUR L'AGRI-CULTURE

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.020.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
SIÈGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laflotte - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M.
J. O. FELICLI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4, 7
Agent Général et Inspecteur de la Cie

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN
DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamman-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

- RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
« 7, Rue Amilear — TUNIS »

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bah, Mâhdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.
Toutes opérations de Banque :
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts
Prêts hypothécaires en participation avec le **Crédit Foncier de France** amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus
«- Vacuum Mobiloil -»
Marque «GARGOYLE»
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0, 74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;
Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial
« Assurances »
(17^{ème} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18,96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'**OFFICE FRANÇAIS**.
Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'**OFFICE** se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année **gratuites**.

Maison R. WALLUT & C^{ie}
(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
99, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles
des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue sur terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments «Valette-Viallard» de Grues admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS Tél. 1, 6